NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4312006 - Vallée de la Saône

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 5
4. DESCRIPTION DU SITE 11
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 15
6. GESTION DU SITE 16

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR4312006

1.3 Appellation du site

Vallée de la Saône

1.4 Date de compilation

28/02/2002

1.5 Date d'actualisation

31/12/2010

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Franche-Comté	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/03/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036932125&dateTexte=&categorieLien=id

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 5,90389°

Latitude : 47,62056°

2.2 Superficie totale

17906 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
43	Franche-Comté

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
70	Haute-Saône	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
70009	AISEY-ET-RICHECOURT
70012	AMANCE
70015	AMONCOURT
70018	ANCIER
70024	APREMONT
70026	ARC-LES-GRAY
70037	AUTET
70054	BATTRANS
70056	BAULAY
70058	BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR
70066	BETAUCOURT
70086	BOURBEVELLE
70101	BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY
70105	BUCEY-LES-TRAVES
70112	CEMBOING
70114	CENDRECOURT
70125	CHAMPVANS
70127	CHANTES

70133	CHARGEY-LES-PORT
70138	CHASSEY-LES-SCEY
70146	CHAUX-LES-PORT
70148	CHEMILLY
70167	CONFLANDEY
70177	CORRE
70198	DAMPIERRE-SUR-SALON
70218	ESMOULINS
70220	ESSERTENNE-ET-CECEY
70228	FAVERNEY
70230	FEDRY
70231	FERRIERES-LES-RAY
70232	FERRIERES-LES-SCEY
70236	FLEUREY-LES-FAVERNEY
70244	FOUCHECOURT
70265	GERMIGNEY
70267	GEVIGNEY-ET-MERCEY
70279	GRAY
70280	GRAY-LA-VILLE
70291	JONVELLE
70292	JUSSEY
70331	MANTOCHE
70340	MEMBREY
70342	MERCEY-SUR-SAONE
70359	MONTCOURT
70371	MONTUREUX-ET-PRANTIGNY
70372	MONTUREUX-LES-BAULAY
70399	ORMOY
70401	OVANCHES
70408	PESMES
70417	PONTCEY
70421	PORT-SUR-SAONE
70427	PURGEROT
70437	RANZEVELLE
70438	RAY-SUR-SAONE

70440	RECOLOGNE
70446	RIGNY
70457	RUPT-SUR-SAONE
70461	SAINT-BROING
70481	SAVOYEUX
70482	SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN
70491	SEVEUX MOTEY
70492	SOING-CUBRY-CHARENTENAY
70502	TINCEY-ET-PONTREBEAU
70504	TRAVES
70520	VANNE
70524	VAUCHOUX
70528	VELESMES-ECHEVANNE
70529	VELET
70539	VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY
70546	VEREUX
70582	VY-LES-RUPT

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A480	*Cyanecula svecica*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A004	*Tachybaptus ruficollis*	w	2	12	i	P	M	C	C	C	C
B	A007	*Podiceps auritus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	w	21	241	i	P	M	C	B	C	B
B	A021	*Botaurus stellaris*	w			i	P	P	C	C	C	C
B	A021	*Botaurus stellaris*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A022	*Ixobrychus minutus*	r	0	10	p	P	M	C	C	C	C
B	A023	*Nycticorax nycticorax*	r			p	P	P	C	C	C	C
B	A024	*Ardeola ralloides*	c			i	P	P	C	C	C	C

B	A026	*Egretta garzetta*	w	1	6	i	P	M	C	C	C	C
B	A026	*Egretta garzetta*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A028	*Ardea cinerea*	w	5	103	i		M	C	B	C	B
B	A029	*Ardea purpurea*	r	0	1	p	P	M	C	C	C	C
B	A029	*Ardea purpurea*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A030	*Ciconia nigra*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A031	*Ciconia ciconia*	r			p	P	P	C	C	C	C
B	A031	*Ciconia ciconia*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A034	*Platalea leucorodia*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A036	*Cygnus olor*	r			p	P	P	D			
B	A038	*Cygnus cygnus*	w			i	P	P	C	C	C	C
B	A038	*Cygnus cygnus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A043	*Anser anser*	w	0	6	i	P	G	C	B	C	B
B	A045	*Branta leucopsis*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A052	*Anas crecca*	w	25	228	i	P	G	C	B	C	B
B	A054	*Anas acuta*	w	0	7	i	P	G	C	B	C	B
B	A059	*Aythya ferina*	w	7	82	i	P	G	C	B	C	B
B	A061	*Aythya fuligula*	w	6	43	i	P	G	C	B	C	B
B	A072	*Pernis apivorus*	r	1	3	p	P	M	C	B	B	B
B	A073	*Milvus migrans*	r	15	30	p	P	M	C	A	A	A
B	A074	*Milvus milvus*	r	5	15	p	P	M	C	C	C	B
B	A074	*Milvus milvus*	c			i	P	P	B	C	C	B
B	A078	*Gyps fulvus*	c			i	P	P	C	C	C	C

B	A081	*Circus aeruginosus*	r	1	3	p	P	M	C	C	C	C
B	A082	*Circus cyaneus*	r	1	2	p	P	M	C	C	C	C
B	A084	*Circus pygargus*	r	1	2	p	P	M	C	C	C	C
B	A084	*Circus pygargus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A094	*Pandion haliaetus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A097	*Falco vespertinus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A098	*Falco columbarius*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A103	*Falco peregrinus*	r	0	1	p	P	M	C	C	C	C
B	A103	*Falco peregrinus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A119	*Porzana porzana*	r	6	6	p	P	M	B	C	C	C
B	A122	*Crex crex*	r	0	10	cmales	P	G	C	C	C	B
B	A127	*Grus grus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A133	*Burhinus oedicnemus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A140	*Pluvialis apricaria*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A142	*Vanellus vanellus*	r			p	P	P	D			
B	A142	*Vanellus vanellus*	c			i	P	P	D			
B	A152	*Lymnocryptes minimus*	w	7	7	i	P	P	C	B	C	B
B	A153	*Gallinago gallinago*	w	0	75	i	P	P	C	B	C	B
B	A153	*Gallinago gallinago*	r	0	3	p	P	M	C	B	C	B
B	A156	*Limosa limosa*	r	0	3	p	P	G	C	B	C	B
B	A160	*Numenius arquata*	r	34	41	p	P	M	C	B	C	B
B	A166	*Tringa glareola*	c			i	P	P	B	C	C	C
B	A168	*Actitis hypoleucos*	c			i	P	P	D			

B	A176	*Larus melanocephalus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A179	*Larus ridibundus*	w	0	640	i	P	P	C	B	C	B
B	A193	*Sterna hirundo*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A222	*Asio flammeus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A229	*Alcedo atthis*	p			p	P	P	A	A	A	A
B	A234	*Picus canus*	p	5	10	p	P	M	C	B	B	B
B	A236	*Dryocopus martius*	p			p	P	P	B	B	B	B
B	A246	*Lullula arborea*	r	11	11	p	P	M	C	C	C	C
B	A255	*Anthus campestris*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A321	*Ficedula albicollis*	r	1	5	p	P	M	C	B	C	B
B	A321	*Ficedula albicollis*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A338	*Lanius collurio*	r			p	P	P	B	B	B	B
B	A379	*Emberiza hortulana*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A391	*Phalacrocorax carbo sinensis*	w	80	206	i	P	P	C	B	C	B
B	A767	*Mergellus albellus*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A773	*Ardea alba*	w	0	27	i	P	M	C	C	C	C
B	A773	*Ardea alba*	c			i	P	P	B	C	C	C
B	A855	*Mareca penelope*	w	2	85	i	P	G	C	B	C	B
B	A856	*Spatula querquedula*	r			p	P	DD	D			
B	A856	*Spatula querquedula*	c			i	P	P	D			
B	A857	*Spatula clypeata*	w	0	11	i	P	G	C	B	C	B
B	A861	*Calidris pugnax*	c			i	P	P	C	C	C	C
B	A868	*Leiopicus medius*	p	30	50	p	P	M	C	A	A	A

B	A889	*Mareca strepera*	w	2	79	i	P	G	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Streptopelia turtur*	118		cmales				X		X	
B		*Athene noctua*			i	P			X			
B		*Upupa epops*			i	P			X		X	
B		*Anthus pratensis*	40	45	p	P			X		X	
B		*Anthus spinoletta*			i	P			X		X	
B		*Remiz pendulinus*			i	P						X
B		*Lanius excubitor*			i	P			X		X	
B		*Saxicola rubetra*	50	52	p	P			X		X	
B		*Oenanthe oenanthe*			i	P			X		X	
B		*Acrocephalus schoenobaenus*			i	P			X		X	
B		*Acrocephalus arundinaceus*			i	P			X		X	
B		*Hippolais icterina*			i	P			X		X	

B		*Muscicapa striata*			i	P			X		X	
B		*Lanius senator*			i	P			X		X	
B		*Carduelis cannabina*			i	P			X		X	
B		*Carduelis flammea*			i	P			X		X	
B		*Carpodacus erythrinus*			i	P			X		X	
B		*Emberiza cia*			i	P			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	28 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	9 %
N14 : Prairies ameliorées	12 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N19 : Forêts mixtes	2 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

Autres caractéristiques du site

La vallée alluviale de la Saône (lit majeur et lit mineur) constitue ce site dominé par les prairies (fauche et pâture). En effet, les cultures dont la surface est globalement estimée à environ 15% restent localisées principalement à l'amont et à l'aval de Gray. Les prairies humides de la vallée de la Saône, ainsi que certains milieux connexes (roselières, ripisylves), recèlent une importante richesse ornithologique ; et plusieurs espèces nicheuses présentent un intérêt patrimonial très fort. Il faut noter également que le Val de Saône constitue un axe migratoire et offre plusieurs sites d'hivernage intéressants.

Vulnérabilité
: Parmi les menaces, les points de vulnérabilités et les principaux enjeux ayant trait à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore de la Vallée de la Saône, il convient de retenir :
- la dégradation de la qualité des eaux provenant, par ordre décroissant, des apports de nitrates et de phosphore véhiculés par les affluents émissaires récepteurs des principales agglomérations ne disposant pas d'un traitement efficace des eaux usées, des apports de phosphore en provenance d'usine, d'un déficit d'assainissement des communes rurales et de la mise en culture de certains secteurs (plateaux karstiques en relation avec la nappe et plaine) ;
- la mise en culture de la vallée (disparition de prairies et de haies),
- un certain "assèchement" des prairies inondables,
- une diminution de la valeur piscicole de la rivière liée à une baisse de la qualité des eaux mais surtout à la chenalisation généralisée de tous les affluents de la Saône,
- la disparition des forêts alluviales typiques (chênaie ormaie notamment).

4.2 Qualité et importance

De Vioménil, où elle prend sa source dans les Vosges, à sa confluence avec le Rhône, la Saône traverse 6 départements sur 480 km dont 145 en Haute-Saône. L'axe de la vallée est d'orientation générale nord-est/sud-ouest. La rivière s'écoule sur des alluvions reposant sur des grès, des marnes et des calcaires argileux jusqu'à la confluence avec la Lanterne. Dès ce niveau, les calcaires constituent l'assise jusqu'à l'amont de Gray où leur succèdent des remplissages lacustres. Un système de terrasses étagées, témoin d'un ancien lit de la Saône, domine l'actuel lit majeur.

La nappe alluviale de la Saône est semi-captive. Les échanges, latéraux avec la rivière et verticaux avec la surface, sont en effet restreints en raison de l'imperméabilité des alluvions. L'infiltration très ralentie des eaux pluviales expose les sols aux pluies et aux crues principalement en hiver et au printemps. Il en résulte une hydromorphie marquée dans tous les secteurs de niveau topographique inférieur et dans ceux caractérisés par l'existence de nappes superficielles. Les sols sont mieux drainés (granulométrie assez grossière des matériaux) en bordure de rivière. Ces dispositions se modifient de l'amont à l'aval.

Malgré la mise en culture de certains secteurs, les prairies inondables du lit majeur constituent encore des complexes fonctionnels bien typiques et bien individualisés dans lesquels les groupements végétaux aquatiques, prairiaux ou forestiers restent remarquables.
Parmi les groupements herbacés constituant le lit majeur de la vallée, on distingue :
- L'arrhénathéraie à colchique, prairie qui se développe sur les niveaux topographiques supérieurs. Elle est menacée par les cultures en raison du caractère temporaire et court de l'inondabilité du sol.
- Les prairies inondables à brome et à séneçon et pâture mésohygrophile occupent la plus grande partie de la surface alluviale, sur les niveaux topographiques moyens et inondables. Elles présentent une grande diversité floristique, caractéristique des couloirs alluviaux.
- Les prairies longuement inondables à Oenanthe fistuleuse et le groupement pâturé inondable à Vulpin genouillé sont des groupements rencontrés dans les dépressions mouillées une grande partie de l'année. Deux espèces végétales protégées leur sont associées : la Stellaire des marais et la Gratiole officinale. Ces groupements assurent la transition topographique entre les prairies de niveau moyen et les groupements plus humides ou aquatiques.

L'ensemble de ces prairies est actuellement géré en fauche, pâturage ou système mixte ; les apports de fertilisants sont généralement faibles à nuls. On peut considérer qu'il s'agit de milieux naturels fragiles, menacés par des processus d'intensification (amendement ou mise en culture) ou de conversion (plantation de peupliers) qui ont, jusqu'à présent, relativement épargné le site.
Des formations plus linéaires ou ponctuelles de mégaphorbiaies, cariçaies et roselières sont associées à ces ensembles prairiaux. En quelques endroits, ces groupements peuvent atteindre une extension importante (à Rupt-sur-Saône, par exemple).
Dans le lit majeur de la Saône, se développent également plusieurs types de forêts :
- La chênaie-frênaie-ormaie inondable est bien représentée dans la plaine d'inondation de la Saône. Seule cette vallée (et la zone de confluence avec l'Ognon) présente ce groupement en Franche-Comté. Elle est fragmentaire en amont de Gray (confluences de la Lanterne et de la Superbe, Rupt-sur-Saône, Mercey, Autet) pour devenir plus importante sur la partie basse où elle formait un continuum jusqu'à l'aval de Pontailler-sur-Saône. Ces forêts sont marquées par un régime d'inondation régulier (de quelques décimètres à plus d'un mètre) et sont installées sur des terrains fertiles. Marqués par une grande productivité, ce sont des milieux forestiers exceptionnels par la diversité des essences telles que l'Orme lisse ou le Frêne oxyphylle. Ce dernier est une espèce supra-méditerranéenne et ces secteurs constituent les stations les plus septentrionales de l'est de la France.
- Des aulnaies marécageuses apparaissent dans les secteurs engorgés du lit inondable. Elles sont très localisées (Chaux-les-Port par exemple).
- Les saulaies et aulnaies-frênaies de rives, malgré leur fonction stabilisatrice des berges et épuratrices des eaux, restent fragmentées car supplantées par les peupleraies. Elles restent malgré tout bien développées sur la basse vallée de la Lanterne. Quelquefois, ces aulnaies-frênaies forment des bois tels que le bois de la Vaivre à Ovanches et le bois des Vernes à Vauchoux.
- L'érablaie-tiliaie à Scolopendre est très localisée, de manière linéaire, sur les zones de pente en front de faille des plateaux calcaires sous-jacents. La diversité végétale y est très élevée.

L'intérêt des habitats prairiaux et forestiers est renforcé par la présence de bras secondaires, de bras morts et de mares temporaires ou non. Ces milieux abritent une végétation originale avec plusieurs espèces protégées. Entre autres, le groupement à Hydrocharis (faux-nénuphar), prioritaire, occupe de nombreux bras morts du Val de Saône lorsque l'eau est stagnante. Il héberge deux espèces protégées régionalement, l'Hydrocharis des grenouilles et le Stratiotès faux-aloès.
L'axe fluvial constitue avant tout un lieu d'intérêt ornithologique remarquable. Il constitue une zone de nidification unique en Franche-Comté pour certaines espèces à très forte valeur patrimoniale. Citons le Râle des genêts, habitant des terrains humides à bonne couverture herbeuse, menacé par la disparition de son habitat et par la modernisation des pratiques agricoles, la fauche précoce en particulier, ou encore la Marouette ponctuée et le Blongios nain, oiseaux des zones marécageuses, bénéficiant eux-aussi d'une protection européenne. Le site abrite également de nombreux rapaces, dont 3 des 4 espèces de busards ainsi que la Pie-grièche écorcheur, le Martin pêcheur, ou la Pie-grièche à tête rousse.

La vallée est aussi une voie de migration importante d'espèces liées aux prairies humides et menacées par leur raréfaction. La Grue cendrée, un des plus grands oiseaux d'Europe nichant à l'extrême nord des pays scandinaves, en est un exemple.

Les milieux naturels du site sont aussi extrêmement favorables au développement des amphibiens parmi lesquels il convient de mentionner le Triton crêté et le crapaud Sonneur à ventre jaune, protégés au niveau européen. Quelques insectes également sont remarquables, comme le Lucane cerf-volant, plus grand coléoptère d'Europe, dont la larve se développe

dans le bois mort des chênes, ou encore le Cuivré des marais, papillon des prés et clairières de forêts humides. Des libellules protégées au niveau européen, telles que l'Agrion de Mercure ou la Cordulie à corps fin, sont également présentes sur le site.

Toujours dans le domaine faunistique, il est intéressant de mentionner la présence de nombreux chiroptères inscrits à l'annexe II de la directive Habitats. Le développement de ces mammifères, strictement insectivores, est corrélé au maintien d'écosystèmes marqués par une bonne productivité (prairies alluviales inondables, forêts inondables, cours d'eau). Plusieus colonies profitent d'un ensemble de conditions actuellement favorables. Parmi elles, deux colonies de Grand Murin d'importance régionale logent à Port-sur-Saône et à Gray. La grotte du Carroussel abrite 10% des effectifs régionaux de Minioptères de Schreibers. A Vellexon, une colonie importante de Grand Rhinolophe est également présente.

La qualité des eaux de la Saône et de ses affluents est correcte (classe 1B) sur 50 % de son linéaire et médiocre (classe 2) sur le reste. Compte-tenu de ses caractéristiques morpho-dynamiques, de la présence d'un lit majeur largement développé et de son régime hydrologique de type pluvial, caractérisé par des hautes eaux de début d'automne, poursuivies généralement jusqu'en février-mars, la Saône est un exemple type de rivière à Brochet. Cette espèce trouve, en effet, dans les prairies de bas niveau longuement inondées au début du printemps des frayères* propices. Doit être impérativement mentionnée dans ce domaine, l'importance vitale des affluents pour la reproduction des poissons. De très nombreux espaces de ce type ont subi des travaux de correction assez importants. Certains ont cependant conservé, sur des territoires réduits, des caractéristiques favorables à certains poissons tels que la Bouvière, espèce polluo-sensible ou le Chabot, deux poissons des zones bien oxygénées, à fort courant. L'Ecrevisse à pieds blancs est présente sur les petits effluents forestiers du secteur de Rupt

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A04.01	Pâturage intensif		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
L	A10	Remembrement agricole		I
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
L	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie)		I
L	B02.03	Elimination du sous-bois		I
L	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
L	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	D01.05	Pont, viaduc		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	E01	Zones urbanisées, habitations		I
L	E01.02	Urbanisation discontinue		I
L	E02.01	Usine		I
L	E03.01	Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives		I
L	F03.02.03	Piégeage, empoisonnement, braconnage		I

L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
L	H06.01	Nuisance et pollution sonores		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	K03.05	Antagonisme avec des espèces introduites		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
M	J02.01	Comblement et assèchement		I
M	J02.03	Canalisation et dérivation des eaux		I
M	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		I
M	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A03	Fauche de prairies		I
H	A04.02	Pâturage extensif		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Etablissement public	%
Domaine communal	%

4.5 Documentation

DOCOB Vallée de la Saône validé en juin 2004
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages (ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6, dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000 : le Docob type " prêt à remplir ". ATEN, Montpellier, 56 pages (dépôt légal : juin 2008).

- TERRAZ, L., PROFIT, A-F., BLANCHARD, O. (2008). Natura 2000 en Franche-Comté : quand l'Homme s'engage pour la Biodiversité ". CPIE Haut-Doubs, DIREN Franche-Comté, Besançon, 20 pages (dépôt légal : juin 2008).
- MORIN C., GUINCHARD M & LEGAY P. 2008. Inventaires ornithologiques du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône. Etats des lieux réalisé dans le cadre de la mise en oeuvre du document d'objectifs. LPO Franche Comté. BE PASCALE & Michel GUINCHARD, DIRAN Franche Comté : 53 p + annexes.
- MORIN C., LEGAY P., GUINCHARD M. (2008). Inventaires ornithologiques du site Natura 2000 de la vallée de la Saône. Rapport + annexes

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0 %
36	Réserve naturelle nationale	0 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d’autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	PARC NOTRE-DAME DE LORETTE DU CHATEAU DE SCEY	*	0%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

Ce site a déjà fait l'objet d'une désignation au titre de la directive habitats naturels en 1998. Dans le cadre de l'extension au titre de la directive habitats et de la désignation au titre de la directive oiseaux, une concertation avec les communes concernées a été menée de janvier à mars 2005 lors de 10 réunions locales spécifiques et de plusieurs réunions thématiques. Cette concertation a été réalisée en collaboration avec les quatre opérateurs techniques (SMESD, ENC, ONF, Chambre d'Agriculture) sous convention en charge de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000. Les réunions publiques ont permis d'expliciter les caractéristiques du programme Natura 2000 et les spécificités du site ayant motivé la volonté de proposer sa désignation au titre de la directive oiseaux. Par ailleurs, le Docob a été validé en juin 2004.

Le site est spécifiquement référencé dans la circulaire DNP/SDEN n°2004-2 du 23 novembre 2004 compte-tenu des insuffisances du réseau Natura 2000. Au regard de la présence sur le site d'habitats et d'espèces remarquables du patrimoine naturel et de l'insuffisance de ces éléments dans le réseau, le projet consiste en une désignation au titre de la directive oiseaux sur la base du même périmètre que celui existant pour la directive habitats naturels et du même document d'objectifs en cours d'élaboration.

Conscient de ces multiples enjeux, un plan de gestion du Val de Saône a été mis au point conformément aux objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), avec le concours des collectivités, du Syndicat mixte d'étude pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs de l'Etat, de la profession agricole, de l'Agence de l'eau et des différentes associations. Ce plan de gestion s'est concrétisé par la mise en place d'un contrat de vallée inondable (contrat de rivière) qui entend promouvoir une gestion cohérente et qualitative à l'échelle du bassin versant sur l'ensemble du cours de la Saône jusqu'à sa confluence avec le Rhône.

Dans ce contexte Natura 2000 incarne un programme complémentaire et cohérent par rapport au contrat de rivière en se fixant comme objectifs la gestion patrimoniale des milieux naturels du val de Saône pour la pérennisation de ses habitats et de ses espèces remarquables, notamment en oiseaux. Ainsi, les actions de Natura et du contrat de rivière sont lancées de manière convergente et sont supervisées par le même animateur, en l'occurrence le SMSED. Elles seront déclinées et discutées localement au travers de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 qui a été validé en juin 2004.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : EPTB Saône et Doubs

Adresse : 24 Boulevard des Alliés 70000 VESOUL

Courriel : guillaume.blondel@eptb-saone-doubs.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui
Nom :
Lien :
http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_complet_cle2371b2.pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Opérateur du document d'objectifs : Syndicat mixte d'étude pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs, BP 173, F-71017 MACON CEDEX
tel (+33) 3 85 21 98 12, fax (+33) 3 85 21 98 64
Email smesd@club-internet.fr.

DOCOB approuvé en juin 2004